RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 31046
Numéro SIREN : 844 619 676
Nom ou dénomination : JK

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt 60050

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
16 MAI 2024
Sous le N° : 66650

JK
Société par actions simplifiée
Au capital de 174 820 euros
Siège social : 47, rue Saint-Maur
75011 PARIS
844 619 676 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente mai,
A quinze heures,

Les associés de la société JK se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérémie KANZA, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Raphaël KANZA est désigné comme secrétaire.

En présence de Madame Alizée LETISSIER, Directrice Générale.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 174 820 actions sur les 174 820 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 18 625,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 625,14 euros
En partie à la réserve légale	**931,26 euros**
Le solde, en totalité au compte « Autres réserves »	**17 693,88 euros**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé à Madame Alizée LETISSIER en sa qualité de Directrice Générale, qui s'est élevée à un montant de 4 747,78 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Jérémie KANZA

Le secrétaire
Monsieur Raphaël KANZA

Madame Alizée LETISSIER
Directrice Générale

JK
Société par actions simplifiée
Au capital de 174 820 euros
Siège social : 47, rue Saint-Maur,
75011 PARIS
844 619 676 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 18 625,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 625,14 euros
En partie à la réserve légale	**931,26 euros**
Le solde, en totalité au compte « Autre réserves »	**17 693,88 euros**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mai 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Jérémie KANZA

JK
Société par actions simplifiée
Au capital de 174 820 euros
Siège social : 47, rue Saint-Maur
75011 PARIS
844 619 676 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	**Monsieur Jérémie KANZA** 129, boulevard de Montparnasse, 75006 PARIS	104 470	104 470	
2	**Monsieur Raphaël KANZA** Flat 4, 10 Cadogan Square SWIX OJU, LONDRES	70 350	70 350	
	Totaux ==========	**174 820**	**174 820**	========

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 174 820 droits sociaux.

Le président
Monsieur Jérémie KANZA

Le secrétaire
Monsieur Raphaël KANZA

Madame Alizée LETISSIER
Directrice Générale

JK
Société par actions simplifiée
Au capital de 174 820 euros
Siège social : 47, rue Saint-Maur,
75011 PARIS
844 619 676 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 110 000 euros contre 104 034 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 773 euros contre 3 808 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 410 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 17 485 euros contre 13 665 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 666 euros contre 468 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des frais de personnel s'élève à 72 850 euros contre 54 713 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 757 euros contre 33 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 2 euros contre 4 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 92 171 euros contre 68 883 euros pour l'exercice précédent.

- **MAKDAL**

Nous vous rappelons que notre société détient 90 % du capital de cette société.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir un bénéfice de 70 773,25 euros. De plus, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 637 176,50 euros.

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 18 625,14 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 625,14 euros
En partie à la réserve légale	**931,26 euros**
Le solde, en totalité au compte « Autre réserves »	**17 693,88 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 778 760,28 euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

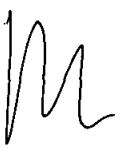
Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Directeur Général.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS
Le 15 mai 2023

Le Président
Monsieur Jérémie KANZA



JK
Société par actions simplifiée
Au capital de 174 820 euros
Siège social : 47, rue Saint-Maur,
75011 PARIS
844 619 676 RCS PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Conformément aux statuts de notre Société, nous vous rappelons que des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décrites ci-après ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- Conventions conclues avec les sociétés EMB, EMB BIS et MAKDAL Sociétés dans lesquelles la Société JK est associée.

Nature et objet : Une convention d'animation et de prestation de services a été conclue avec les sociétés EMB et EMB BIS et MAKDAL aux termes de laquelle la Société JK s'est engagée à assister ses filiales dans divers domaines, en particulier dans les domaines de la stratégie et du développement, dans les domaines financiers et comptables, dans le domaine technique, commercial et dans le domaine du personnel, moyennant une contrepartie financière dont les conditions sont précisées dans ladite convention.

Modalités : Le montant total de la contrepartie comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 110 000 euros.

- Convention conclue avec la société EMBB, filiale.

Nature, objet et modalités : La société EMBB est titulaire d'un compte courant d'associé ouvert dans les livres de la Société. Le solde s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 379 500 euros. Les sommes laissées à la disposition de la Société n'ont pas été rémunérées.

- Convention conclue avec Monsieur Jérémie KANZA, Président et associé.

Nature, objet et modalités : Monsieur Jérémie KANZA est titulaire d'un compte courant d'associé ouvert dans les livres de la Société. Le solde s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 1 105,98 euros. Les sommes laissées à la disposition de la Société n'ont pas été rémunérées.

- Convention conclue avec la Société EMB, filiale.

Nature, objet et modalités : La Société EMB est titulaire d'un compte courant d'associé ouvert dans les livres de la Société. Le solde débiteur s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de -62 684,96 euros.

Fait à PARIS
Le 15 mai 2023

Le Président
Monsieur Jérémie KANZA

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 316	790	1 526	1 342
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 492 190		1 492 190	1 492 190
Créances rattachées à des participations	488 518		488 518	324 087
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**1 983 024**	**790**	**1 982 234**	**1 817 619**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés			6 600	8 400
Autres			114 869	7 224
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités			85 117	434 682
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	**206 586**		**206 586**	**450 305**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**2 189 610**	**790**	**2 188 819**	**2 267 925**

à signer

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	110 000		110 000	104 034
Chiffre d'affaires Net	**110 000**		**110 000**	**104 034**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				2 402
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			1 763	1 405
Autres produits			10	1
		TOTAL (I)	**111 773**	**107 842**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			410	
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			17 485	13 665
Impôts, taxes et versements assimilés			666	468
Salaires et traitements			55 356	41 160
Charges sociales			17 494	13 554
Dotations aux amortissements sur immobilisations			757	33
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			2	4
		TOTAL (II)	**92 171**	**68 883**
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**19 602**	**38 960**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)		
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			**19 602**	**38 960**

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'